



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 16 avril 2018 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire  
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe  
M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé :** M. David Lavergnat

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des comptes 2017
5. Projet de délibération D154 : Dérogation relative au rapport des surfaces dans le projet de construction sur les parcelles no 10151, 10155, 10648 et 10900 de la commune de Troinex, au lieu-dit « Les Crêts » :
  - Rapport de la commission d'urbanisme du 26 mars 2018
  - Vote de la délibération
6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :
  - 6.1 Décision de l'ACG du 21 mars 2018 : Participation du fonds intercommunal (FI) de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA).
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis-clos : demande de naturalisation

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle excuse l'absence de M. Lavergnat.

La Présidente mentionne les points principaux de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018**

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente annonce que les conseillères et conseillers municipaux sont invités à participer à la 41<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le coteau » de Bernex qui aura lieu le samedi 28 avril 2018 ; les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat pour l'inscription.

### **3. Communications de la Mairie**

*Communications de M. Guy Lavorel, Maire :*

#### **1) Ancien local de la poste**

M. le Maire annonce que le local qui était occupé par la poste jusqu'au mois d'octobre de l'année passée dans le bâtiment Grand-Cour 4 a fait l'objet de quelques travaux et qu'il est maintenant utilisé comme salle de réunion pour les sociétés communales notamment.

Depuis une semaine, ce local est donc proposé aux sociétés ou personnes qui cherchent une salle pour des assemblées. La salle est équipée de tables, de chaises, d'un petit coin cuisine simple et peut accueillir jusqu'à 30 personnes. En revanche, cette salle ne sera pas mise à disposition pour des fêtes d'anniversaire, par exemple, en raison des risques de nuisances pour les voisins.

M. Lavorel rappelle que par la suite, cet ancien local de la poste sera utilisé pour accueillir provisoirement l'épicerie pendant les travaux de rénovation de cette dernière. Puis son affectation devra être encore décidée. La Mairie souhaiterait qu'une activité commerciale puisse prendre place à cet endroit afin de pouvoir compléter l'offre proposée aux habitants et développer un peu l'animation et les activités au centre du village.

#### **2) Modification de zone dans le secteur du chemin Lullin / route de Moillebin adoptée par le Grand Conseil**

Le Grand Conseil a adopté le 23 mars dernier la loi modifiant les limites de zone au chemin Lullin et à la route Moillebin. Il s'agit du déclassement des secteurs suivants :

- Les terrains agricoles appartenant aux familles Sallansonet et Berthier situés au chemin Lullin sont déclassés en zone de développement 4B.
- Le terrain appartenant à la commune situé entre la salle des fêtes et le nant de Sac est déclassé en zone de développement 4B affecté principalement à de l'équipement public.
- Le cordon boisé du nant de Sac est classé en zone de bois et forêts.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal avait préavisé favorablement cette modification de zone lors de sa séance du 13 mars 2017.

La prochaine étape pour les propriétaires des terrains du chemin Lullin et leurs mandataires sera l'élaboration d'un plan localisé de quartier (PLQ) en concertation avec le DALE et la commune. Lorsque ce projet de PLQ sera prêt, il sera également soumis au Conseil municipal pour préavis.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

**3) Restriction de la circulation au chemin de Drize**

M. Truan informe le Conseil que le chemin de Drize est ponctuellement fermé à la circulation cette semaine en raison de travaux réalisés par les Services industriels. C'est ainsi qu'aujourd'hui, jeudi et vendredi, le chemin est fermé au trafic de transit de 9h00 à 16h00 (en principe seulement jusqu'à 11h00 jeudi). Durant ces heures, le chemin est mis à double sens pour que les riverains puissent sortir de chez eux.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

**4) Projet « Frontière.S »**

Les membres du Conseil ont trouvé sur les tables un flyer, qui a également été distribué dans les boîtes aux lettres, concernant le projet « Frontière.S ». Mme Hirsch rappelle que ce projet est né de la volonté des communes du Bas-Salève, en l'occurrence Veyrier, Bossey, Troinex, Collonges-sous-Salève, Bardonnex et Archamps. Il a démarré il y a pratiquement trois ans, en 2015, et voit le jour maintenant. Une première série d'expositions et de projections de courts-métrages a eu lieu à Veyrier et à Bossey. Ce mois-ci, c'est au tour de Troinex et Collonges-sous-Salève, puis le projet se poursuivra au mois de mai à Bardonnex et Archamps.

A Collonges-sous-Salève, une exposition montre différents aspects de la frontière de part et d'autre entre la France et la Suisse. Elle peut être visitée le 24 avril et le 2 mai de 18h à 20h. A Troinex, des courts-métrages seront projetés en séances publiques les 25 et 30 avril à 20h00 et les conseillers municipaux sont encouragés à y assister, étant précisé que ce ne seront pas nécessairement les mêmes courts-métrages qui seront projetés les deux soirs. Une séance est également prévue pour les aînés le 25 avril à midi.

Mme Hirsch invite enfin les membres du Conseil à réserver dans leurs agendas la date du 2 juin pour le spectacle « Danseurs d'Alerte » qui sera donné à 19h00 sous le hangar de Compesières. Il sera possible de se restaurer sur place. Ce spectacle de danse en extérieur, sur le thème de la frontière, sera aussi donné plus tôt pour les écoles.

M. le Maire ajoute que le spectacle du 2 juin, qui clôt ce bel événement du Grand Genève, réunira les six communes au même endroit.

**4. Présentation des comptes 2017**

Les conseillères et conseillers municipaux ont reçu un document de présentation des comptes (disponible sur CMNET), que M. Truan résume et dont il cite quelques extraits :

En préambule, M. Truan rappelle que l'année 2017 a été exceptionnelle, à tout point de vue. Les événements tels que les manifestations du bicentenaire, l'achèvement des nouveaux immeubles des Saussac ou encore l'inauguration du parc Malbine ont impacté les finances avec des charges et des revenus supérieurs aux années précédentes. En effet, à revenus exceptionnels, charges exceptionnelles puisque la Mairie en a profité pour procéder à des amortissements qui permettent d'alléger les prochains exercices.

Pour rappel, le Conseil municipal avait voté un budget 2017 qui avoisinait les CHF 10'400'000.-. L'Exécutif a le plaisir d'annoncer au Conseil municipal un excédent de revenus pour l'année 2017 de CHF 263'531.-. A noter également le changement de norme comptable en 2017 (introduction du MCH2) sur lequel M. Truan ne reviendra pas, car la commission des finances a déjà été largement informée à ce sujet.

Concernant le compte de fonctionnement, les revenus totalisent à la fin 2017 CHF 11'083'086.- et les charges CHF 10'819'555.-, laissant donc un résultat net positif de CHF 263'531.-. L'écart des revenus effectifs par rapport au budget s'explique en partie par des recettes fiscales plus élevées que prévues, dues notamment à des taxations supplémentaires ou des correctifs d'estimations des années précédentes, ainsi que par le gain comptable réalisé sur la vente des appartements du chemin Dottrens (les Saussac), qui a également été supérieur aux prévisions.

### *Recettes fiscales*

Les recettes fiscales représentent en principe plus de deux tiers des revenus de la commune. Cette année, la proportion est un peu plus faible en raison du revenu exceptionnel sur la vente des immeubles. Les recettes fiscales 2017 des personnes physiques inscrites dans les comptes de la commune s'élèvent au total à CHF 6'241'344.-, soit CHF 336'344.- de plus que le montant budgété. La valeur du centime additionnel est de CHF 156'034.- en 2017, contre CHF 146'268.- l'année précédente.

### *Charges fiscales*

En 2017, la commune a participé dans à la péréquation financière intercommunale à hauteur de CHF 316'171.-, contre CHF 229'990.- l'année précédente. Pour rappel, ce chiffre est calculé lors de l'établissement du budget par le département des finances sur la base de plusieurs critères, dont l'indice de capacité financière et le nombre de places de crèche financées par la commune.

### *Maire et adjoints*

Le montant aux comptes 2017 est un peu inférieur au budget puisque, suite à la démission d'un des adjoints, le poste est resté vacant pendant cinq mois. Dès lors, la commune a fait l'économie d'un salaire d'un adjoint pendant cette durée, ce qui explique la baisse des indemnités versées.

### *Incendie et secours*

Les soldes versées aux sapeurs-pompiers ont légèrement augmenté suite à l'adaptation des indemnités forfaitaires de l'état-major ainsi qu'à l'augmentation de l'effectif de la compagnie, ce qui est réjouissant.

### *Culture et loisir*

La commune a fêté son bicentenaire avec succès, grâce à de nombreuses manifestations variées tout au long de l'année. Le coût total s'est monté à CHF 236'386.- avec un dépassement du budget de CHF 26'386.- essentiellement dû aux infrastructures supplémentaires qu'il a fallu installer lors de la journée officielle du 20 mai au vu du grand nombre de participants annoncés. Un décompte détaillé de ces dépenses sera présenté en commission des finances.

### *Parcs et promenades*

Il est utile de rappeler que la commune a aménagé le parc Malbine pour un coût de CHF 64'195.- (sur un budget de CHF 65'000.-). La parcelle du chemin des Bis de Troinex a par ailleurs nécessité un gros travail de nettoyage et de débroussaillage ; le coût d'évacuation de ces déchets s'est monté à environ CHF 15'000.-.

### *Prévoyance sociale, institutions pour la jeunesse*

Concernant la garderie Gaspard et Trottinette, M. Truan signale que, suite à l'engagement d'une auxiliaire supplémentaire, le montant de la subvention de la commune a augmenté en 2017. Mais bien que la capacité d'accueil ait augmenté, il n'y a pas eu encore d'impact réel au cours de l'année 2016-2017 sur le nombre d'enfants effectivement inscrits. Pour ce qui est de la crèche La Cigogne, le coût effectif à charge de la commune selon les comptes 2017 se monte à CHF 34'460.- la place, avec une occupation réelle pour la commune de 10,04 places, contre 8,18 places l'année précédente.

### *Aide humanitaire à l'étranger*

Les conseillers municipaux savent que la Mairie essaye toujours, pour l'aide humanitaire à l'étranger, d'approcher le 0,7% des dépenses de fonctionnement de la commune, mais le taux cette année n'est que de 0,6. En effet, comme le budget global est plus élevé, cela a fait baisser proportionnellement la part de l'aide humanitaire. En 2016, un taux de 0,74 avait pu être atteint.

### *Immeubles*

Le gain estimé sur la vente des appartements PPE se monte finalement à CHF 2'080'387.-, soit un peu plus que les CHF 1,7 million longtemps évoqués. Le coût de construction a été légèrement inférieur aux prévisions, notamment en raison des charges financières qui avaient été estimées avec un taux d'emprunt plus élevé que celui dont la commune a finalement bénéficié.

### *Charges et revenus des immeubles locatifs*

M. Truan indique qu'en 2017, les immeubles locatifs ont produit un bénéfice de CHF 555'471.- contre CHF 419'115.- l'année précédente.

### *Fortune et dette*

A fin 2017, la dette totale de la commune s'élève à CHF 30'544'588.-. Pour une part, les emprunts sur les immeubles locatifs se montent à CHF 17'692'150.-. Quant à la dette communale, elle se monte à CHF 12'852'438.-. La fortune nette à fin 2017 est de CHF 26'338'057.-, en légère hausse de 1% en raison de l'excédent de revenus.

M. Truan termine la présentation en relevant que tous ces chiffres seront analysés en détail par la commission des finances lundi prochain.

La Présidente remercie M. l'Adjoint pour ces explications.

## **5. Projets de délibérations**

### **5.1. Délibération D154 : Dérogation relative au rapport des surfaces dans le projet de construction sur les parcelles no 10151, 10155, 10648 et 10900 de la commune de Troinex, au lieu-dit « Les Crêts »**

La Présidente passe la parole à M. Duquesne pour la lecture du rapport de la commission d'urbanisme et environnement (voir annexe).

Mme Schneider-Bidaux ouvre ensuite la discussion.

M. Calame prend la parole, au nom du groupe des Verts, pour ce qui est peut-être une des dernières fois où le Conseil municipal se penche sur le projet des Crêts, puisqu'il arrive au terme de son travail sur ce projet. M. Duquesne a rappelé qu'il s'agit d'un projet privé sur lequel le Conseil municipal aurait pu ne rien avoir à dire, mais heureusement sur lequel il a été possible de travailler en concertation. En ce sens, il s'agit d'un projet assez exemplaire.

Cependant, pour le groupe des Verts, qui votera ce soir dans le sens de son vote en commission, il reste deux choses importantes à mettre sur la table. Premièrement, le groupe des Verts se réjouit de travailler sur les mesures d'accompagnement, que M. Duquesne a évoquées, pour accueillir le nombre important de nouveaux habitants. Au-delà de cela, M. Calame attire l'attention de la Mairie sur le fait que, bien qu'il s'agisse d'un projet presque exemplaire, mené en concertation avec les différents acteurs (non seulement la commune, mais aussi les voisins), ce projet ne prévoit que de la propriété privée. Sans aller jusqu'au logement social, il n'y a pas de coopérative, ni de logements d'utilité publique ni d'autres types de logement que de la propriété privée. M. Calame pense qu'il est important que, dans les futurs projets de développement prévus sur la commune, un certain équilibre soit rétabli en envisageant la construction de logements de type coopératif par exemple. Il rappelle que, dans le cadre des élections de ce week-end, un article paru dans *La Tribune de Genève* mentionnait que tous les partis s'accordaient sur le fait que la coopérative était le type de logement du futur qui est nécessaire pour le canton. Au nom du groupe des Verts, il encourage donc fortement la Mairie à envisager, pour les prochains projets qui seront en mains communales, des logements de type coopératives ou similaires. M. Calame termine son intervention en soulignant qu'il votera avec grand plaisir en faveur de la dérogation à accorder, comme son groupe l'a déjà fait en commission.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération :

*Vu la demande d'autorisation de construire définitive No DD 110942-RG, déposée au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), par 3N INVESTISSEMENTS SA, représenté par le bureau Cerutti Architectes SA à Vérenaz, relative à la réalisation de logements pour séniors, d'habitats groupés, de villas contiguës, d'un garage souterrain et d'un point de collecte de déchets ménagers, à la route de Troinex,*

*vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitable,*

*constatant que, selon le projet de construction précité, situé en zone 5, ce rapport des surfaces s'élève à 56,1%,*

*vu le rapport de la commission d'urbanisme du 26 mars 2018,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**décide**

*de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces, pour le projet de construction DD 110942-RG, sur les parcelles no 10151, 10155, 10648 et 10900A sises en 5ème zone de construction à la route de Troinex, avec un indice d'utilisation du sol à 56,1%.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D154 est approuvée à l'unanimité.**

M. le Maire remercie le Conseil municipal pour ce vote unanime. L'accompagnement de ce projet a été un travail de très longue haleine, qui s'est étendu sur au moins quatre, voire cinq législatures. C'est un grand moment puisque l'arrivée de presque mille habitants (968 très exactement !) va bouleverser la commune et l'encourager à retravailler sur le centre du village. M. le Maire rappelle qu'une étude est en cours sur laquelle il faut maintenant vraiment avancer ; il y a également le projet de bus 48 Veyrier-Troinex-Bachet-de-Pesay, ainsi que la volonté d'améliorer les mobilités douces pour rejoindre le centre du village.

Chacun est conscient de la difficulté d'accueillir autant de nouveaux habitants dans un village comme Troinex, mais ceux-ci seront bien accueillis, comme l'ont été ceux des immeubles du chemin Dottrens il y a une vingtaine d'années.

Pour terminer, M. le Maire souhaite rassurer M. Calame quant aux prochains développements. Une grande parcelle qui appartient à la commune devrait être déclassée et même si la commune décidait de ne pas y faire du logement social, elle y sera obligée. Pour ce qui est du type de logement social, c'est le Conseil municipal qui décidera d'y faire ou non des coopératives. M. le Maire remercie encore une fois le Conseil municipal pour ce vote unanime.

## **6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux**

### **6.1 Décision de l'ACG du 21 mars 2018 : Participation du fonds intercommunal (FI) de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA)**

La Présidente ouvre la discussion sur cet objet.

M. Duquesne relève que cette décision, à laquelle le Conseil municipal peut s'opposer, concerne une somme de CHF 20'000.- que le fonds intercommunal est prêt à libérer pour un événement qui a déjà eu lieu le week-end de Pâques. Il ne va bien sûr pas s'y opposer, mais le fait que l'on demande de déboursier une somme pour un événement qui a déjà eu lieu est un peu étonnant.

M. Truan remarque que le droit d'opposition des conseils municipaux reste entier : cette somme ne sera pas versée si une majorité de communes s'y opposaient. Pour rappel, le Conseil municipal est simplement informé d'une décision qu'une autre instance a prise et à laquelle il est possible de s'opposer, sous certaines conditions puisqu'il faut une opposition de deux tiers des communes ou 50% de la population.

Mme Reymond-Dorsay souhaitant savoir si le cas relevé par M. Duquesne s'est déjà présenté, M. Niederhauser se renseignera.

La Présidente constate que le Conseil municipal ne s'oppose pas à cette décision dont il a pris acte.

## **7. Propositions individuelles et questions**

**Feu pour piétons à la route d'Annecy/chemin de Roday :** Mme Véronique Hirsch a constaté que le feu pour les piétons à l'intersection de la route d'Annecy et du chemin de Roday ne fonctionne plus depuis une semaine au moins. Elle souligne que des enfants traversent la route à cet endroit pour aller à l'école.

M. le Maire en prend note et cela sera signalé au canton.

M. Truan regrette que ce genre d'information soit communiqué dans les « divers », alors qu'il serait plus simple et rapide d'envoyer un e-mail le jour-même à la mairie. Mme V. Hirsch répond qu'elle ne passe pas souvent à cet endroit. Elle n'a pas réagi la première fois qu'elle a vu que ce feu ne fonctionnait pas, pensant que le problème allait être réglé rapidement. Mais la prochaine fois, elle suivra la procédure suggérée par M. Truan.

**Ancien local de la poste :** M. Duquesne a pu expérimenter l'accès à la nouvelle salle de réunion. Il souhaite savoir si les habitants ont été avertis de cette réaffectation. En effet, ce soir-là, un habitant s'étonnait déjà et se demandait s'il y aurait des manifestations tous les soirs.

M. Niederhauser indique que les habitants ont été informés informellement. La Mairie leur fera encore parvenir prochainement un courrier.

**Parcelle de la Drize :** M. Duquesne a profité du beau temps hier pour se promener. Sur le ton de la plaisanterie, il signale qu'au moins 350 personnes en costume de bain attendaient à l'entrée de la parcelle de la Drize ! Il souhaite savoir si une date a déjà été fixée pour l'ouverture de ce lieu au public.

M. le Maire répond par la négative. Le projet prend un peu plus de temps que prévu parce que les aménagements se font sur une parcelle au bord d'une rivière et en bordure de forêt. La commune se devant d'être exemplaire, cela prend un peu de temps. M. le Maire se réjouit aussi de pouvoir utiliser et mettre à disposition cette magnifique parcelle.

Mme Baud rappelle que, lors du rallye du bicentenaire, il avait été demandé aux participants quelles installations ils souhaitaient sur cette parcelle. Les réponses ont-elles été étudiées ?

M. Niederhauser relève que quelques extraits de réponses avaient été cités à la fin de la journée. Certaines idées qui avaient été émises ont été reprises ; en revanche, le jacuzzi, la piscine ou la patinoire ne pourront probablement pas se réaliser !

**Clé USB pour le bicentenaire :** M. Jordi rappelle que la Mairie avait évoqué l'idée d'une clé USB souvenir pour le 200<sup>ème</sup>, qui aurait notamment contenu un film du spectacle. Ce projet avance-t-il ?

M. le Maire explique que l'idée était de mettre la clé USB à disposition en même temps que le livre, qui est en dernière relecture et en mise en page. Comme la clé USB ne pouvait pas être produite la même année que le bicentenaire, la Mairie a préféré prendre le temps nécessaire pour faire le mieux possible.

**Voitures-ventouses :** M. Jordi signale qu'il y a de plus en plus de voitures-ventouses au chemin de Saussac et au chemin de Drize. Deux fourgonnettes d'une entreprise carougeoise n'ont plus bougé depuis Noël, l'une au chemin de Saussac, l'autre au chemin de Drize. D'après la LCR, laisser une voiture pendant plus d'une durée raisonnable est considéré comme privatiser une place et les autorités peuvent intervenir pour la faire enlever. Par ailleurs, au début du chemin de Saussac se trouve, depuis au moins trois semaines, une VW Polo blanche, avec plaques françaises, dont les serrures de la portière et le pare-brise sont cassés et les vignettes d'assurance et de contrôle technique sont hors d'âge. M. Jordi pense que cette voiture pourrait avoir été volée.

M. le Maire transmettra ces informations aux agents municipaux.

**Mobility :** Mme Latour rappelle que M. le Maire avait informé le Conseil municipal que Mobility avait approché la commune pour signaler que les tarifs allaient augmenter. Elle souhaite savoir où en est le dossier.

M. le Maire indique que la commune a refusé les nouvelles conditions de Mobility, trouvant désagréable de devoir modifier un contrat six ou huit mois après l'avoir signé. Dans les faits, la commune ne sait pas si le coût à sa charge augmenterait, car cela dépend du taux d'utilisation de la voiture qui, pour l'instant, est bon. M. le Maire précise encore qu'il s'agit d'un concept qui est appliqué au niveau de toute la Suisse.

M. Niederhauser ajoute que la commune a obtenu que les conditions anciennes soient appliquées jusqu'à la prochaine échéance du contrat. Mobility nous notifiera à nouveau les nouvelles conditions et la commune devra à ce moment soit les accepter, soit résilier le contrat.

Mme Latour, qui est membre de Mobility, se propose volontiers d'écrire à titre individuel à la direction de Mobility.

M. le Maire souligne que la commune a reçu des représentants de Mobility. La seule possibilité était de refuser ces nouvelles conditions jusqu'à l'échéance du contrat. Ensuite, elles seront appliquées. Il faut dire que cette expérience ne donne pas envie de prendre une deuxième voiture Mobility, alors que la commune y était plutôt favorable.

Mme Latour demande si Troinex risque de ne plus avoir de voiture Mobility, dans l'hypothèse où les conditions ne conviennent pas à la commune.

M. Truan rappelle que la commune a pris un engagement pour deux ans. Lors du prochain budget, le Conseil municipal décidera s'il renouvelle ou non le contrat et s'il prend ou non un véhicule de plus.

Mme Bernardet pense qu'il sera intéressant de parler de ce sujet en commission Agenda21, pour faire un point de situation, avec des chiffres, et voir ce qu'il en est exactement. Cela lui permettra enfin de convoquer cette commission.

**Pollution à l'hydrocarbure sur le ruisseau des Marais :** La Présidente a appris la veille qu'il y avait eu une pollution à l'hydrocarbure sur le nant des Marais. Elle a vu aujourd'hui que des flotteurs avaient été installés. La Mairie a-t-elle été informée ?

M. Niederhauser confirme que la commune a été informée vendredi après-midi de cette pollution. Le service de sécurité et le service incendie sont venus sur place, mais la commune n'a pas d'autres informations pour l'instant.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente prononce le huis-clos pour le dernier point de l'ordre du jour.

### **8. Huis-clos : demande de naturalisation**

Deux demandes de naturalisation sont présentées par M. le Maire et soumises au Conseil municipal, qui les préavise favorablement.

La séance est levée à 21h05.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Brigitte Schneider-Bidaux

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## **RAPPORT DE COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**Séance du lundi 26 mars 2018**

**Objet : Dérogation relative au rapport des surfaces dans le projet de construction sur les parcelles au lieu-dit « Les Crêts »**

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, cher(e)s collègues,

En préambule, il est important de rappeler que la parcelle sur laquelle va se développer ce projet urbanistique d'ampleur est une parcelle privée. Autrement dit, la commune dans l'absolu n'a aucun pouvoir sur le choix architectural des constructions et autres bâtis. Tout au plus, elle doit veiller à ce que les conditions relatives à la zone à bâtir soient bien respectées.

Dans le cas de la parcelle des Crêts, le rôle que la commune joue est un peu plus conséquent et ce, grâce à l'esprit de consultation des promoteurs. En effet, depuis le début, les représentants du maître d'œuvre 3N INVESTISSEMENTS ont fait preuve d'une bonne volonté de communiquer leurs idées autant que possible non seulement à l'Exécutif, mais également au Conseil municipal et aux riverains directement concernés.

C'est dans cet esprit de concertation que se sont tenues plusieurs séances d'informations, au cours desquelles les promoteurs et les différents ingénieurs ont exposé leur projet en long et en large, ce qui a permis en retour de leurs adresser une multitude de questions, que ce soit sur l'aménagement urbanistique de cette parcelle de 8 ha ou encore sur les implications que cette urbanisation va générer, que ce soit pour la récupération des eaux de pluie, des eaux usagées, mais aussi sur les aménagements nécessaires de la route de Troinex pour pouvoir in fine absorber le flux de trafic additionnel que va induire l'arrivée de 1'000 habitants sur la commune.

Au final, le projet pour lequel les commissaires ont été amenés à se prononcer sur la demande de dérogation est un projet de bonne facture, dans le sens qu'il met l'accent sur la qualité urbaine, qu'il valorise les espaces publics et collectifs et qu'il intègre des objectifs de mixité intergénérationnelle grâce à la construction de logements pour seniors.

Rappelons qu'au début, l'Etat avait pour projet de construire des logements en passant par le déclassement de la parcelle avec comme perspectives pour Troinex de voir alors des immeubles de sept étages et plus, érigés à cet endroit. Grâce à la vigilance de nos magistrats communaux qui se sont succédé depuis, la parcelle a pu être maintenue en zone villas, même si depuis, la loi a été modifiée et qu'il est possible de densifier davantage.

Certaines mesures d'accompagnement devront être encore soutenues par le Conseil municipal au gré de la réalisation des prochaines étapes du projet, notamment celles en relation avec la route de Troinex. Jusqu'à aujourd'hui, ce Conseil a toujours travaillé en concertation avec la Mairie, en application du projet de Plan directeur communal et en prenant en compte les nombreux projets urbanistiques et de mobilité relatifs à notre commune, que ce soit la liaison routière L2, la création d'une ligne TPG avec l'arrivée du Léman-Express ou encore les études de l'aménagement du centre du village.

C'est la raison pour laquelle, cher(e)s collègues, je vous invite à rejoindre l'avis unanime de la commission en vous prononçant favorablement sur la demande de dérogation du rapport des surfaces de la parcelle des Crêts à 56,1%, ce projet étant conforme au standard THPE (très haute performance énergétique).

Troinex, le 11 avril 2018

Jean-Jacques Duquesne  
Rapporteur